



**VILLE D'ENSISHEIM**

**Ville d'histoire, ville d'avenir**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA  
SEANCE DU 22 MAI 2017**

**Présents :**

**M.** **KREMBEL** Philippe, Premier Adjoint, Président

**Mmes et MM.**

**COCQUERELLE** Delphine, **SCHULTZ** Lucien, **GRICOURT-WEBER** Geneviève, **COADIC** Gabrielle, **TOMCZAK** François, *Adjoints*,  
**MARETS** Patric, **SOLOHUB MISSLAND** Pierrette, **HEGY** Patrice, **DELACOTE** Rémy, **MISSLIN** Christine, **KRASON** Philippe, **KUHLBURGER** Brigitte, **CARDONER** Anne-Laure, **BRUYERE** Jean-Pierre, **ELMLINGER** Carole, **SCHMITT** Muriel, **MORITZ** Nicolas, **LAMAS** Damien, **SANJUAN** José, **DIRRENBARGER** Jean-Pierre, **DELEERSNYDER** Ludwig, *Conseillers Municipaux*.

***Absents excusés :***

**HABIG** Michel, **STURM** Christophe, **BECHLER** Philippe, **THIRIET** Emmanuelle, **FUCHS** Evelyne, **HOFFARTH** Catherine, **FISCHER** Gilles,

**Procurations :**

**HABIG** Michel, procuration à M. Krembel  
**STURM** Christophe, procuration à M. Schultz  
**BECHLER** Philippe, procuration à M. Moritz  
**THIRIET** Emmanuelle, procuration à M. Marets  
**FUCHS** Evelyne, procuration à M. Sanjuan  
**HOFFARTH** Catherine, procuration à Mme Coadic  
**FISCHER** Gilles, procuration à Mme Gricourt-Weber

**Secrétaire :**

**Mme GRICOURT-WEBER**, Adjointe au Maire

**Présents également :** **M. KOENIG Robin**, Directeur Général des Services  
**M. THIEBAUT** Gilles, Directeur Général Adjoint

**Presse :**

***Dernières Nouvelles d'Alsace***  
***Alsace***

**Auditeurs :**

**2**

***M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.***

***Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.***

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :***

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Aménagements sécuritaires aux abords de l'école élémentaire Mine « les prés fleuris » : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département
5. Evolution du régime fiscal
6. Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
7. Signature du contrat DSP buvette de la piscine
8. Attribution de subvention
9. Coloration de façade
10. Modification de l'organigramme des services communaux
11. Création d'un poste permanent de policier municipal
12. Convention de mutualisation avec la communauté de communes du Centre Haut-Rhin – mise à disposition de personnel
13. Signature de deux conventions de servitudes entre Enedis et la ville d'Ensisheim
14. Prêt à usage conclu entre la Sci la Couronne 2015 et la ville d'Ensisheim
15. Divers

### **Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017**

***Monsieur le Maire propose*** aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 27 mars 2017.

**Après délibération,**

***le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

**- adopte** le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.

### **Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

***Monsieur le Maire propose*** au Conseil Municipal de désigner Mme Geneviève GRICOURT-WEBER, en qualité de secrétaire de séance.

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- désigne Mme Geneviève GRICOURT-WEBER en qualité de secrétaire de séance.

**Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE**

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**a) Décisions prises par Monsieur le Maire**

*Monsieur le Maire expose :*

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

**Décision n°08/2017 du 9 mars 2017 :** portant attribution d'un avenant n°2 assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéoprotection à la société ARS télécom pour un montant de 1.500 € portant le montant du marché initial de 7.543 € HT à 9.797 € HT.

**Décision n°09/2017 du 15 mars 2017 :** portant attribution d'un marché de travaux Lot 9 serrurerie – métallerie – opération restructuration de l'école élémentaire Mines « Les prés fleuris » suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Codepro, à la société Riess de Volgelsheim pour un montant de 122.000 € HT.

**Décision n°10/2017 du 27 mars 2017 :** portant attribution d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre infrastructure – opération aménagements sécuritaires des abords de l'école élémentaire Mine « les prés fleuris » au cabinet OTE de Illkirch pour un montant de 7.614,88 € HT portant le montant initial du marché de 31.161 € HT à 38.775,88 € HT.

**Décision n°11/2017 du 27 mars 2017 :** portant attribution d'un avenant n°2 au marché de travaux Lot 1 voirie – opération aménagement du faubourg de Belfort – piste cyclable entre la CAC et la rue des marronniers à la société TP Schneider pour un montant de - 298,30 € HT portant le montant initial du marché après avenants 1 et 2 de 762.769,30 € HT à 864.735,20 € HT.

**Décision n°12/2017 du 4 avril 2017 :** portant acceptation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre – opération aménagement du faubourg de Belfort - piste cyclable entre la CAC et la rue des marronniers au cabinet Betir pour un montant de 1.699,93 € HT portant le montant initial du marché après avenants 1 et 2 de 10.812 € HT à 14.961,71 € HT.

**Décision n°13/2017 du 10 avril 2017** : portant attribution d'une mission de coordination SPS – opération construction d'une médiathèque intercommunale et de l'école de Musique – au cabinet CSPS de Reiningue pour un montant de 2.963 € HT.

**Décision n°14/2017 du 10 avril 2017** : portant attribution d'une mission de contrôle technique de construction - opération construction d'une médiathèque intercommunale et de l'école de Musique – au bureau Apave de Mulhouse pour un montant de 13.375 € HT.

**Décision n°15/2017 du 25 avril 2017** : portant décision de résiliation du marché de travaux - lot 17 « Peinture » attribué à l'entreprise DG Peinture, suite à la liquidation judiciaire selon le décompte de liquidation : - Montant du marché initial 51.058,55 € HT - montant des travaux réalisés 7.350,78 € HT.

**Décision n°16/2017 du 26 avril 2017** : portant attribution d'un avenant n°2 au marché de travaux – lot 13 Sanitaire – chauffage – ventilation - opération restructuration de l'école élémentaire Mine « Les prés fleuris » à l'entreprise HUG SA pour un montant de 59.118,56 € HT portant le montant du marché initial après avenants 1 et 2 de 274.265,49 € HT à 345.949,31 € HT.

**Décision n°17/2017 du 27 avril 2017** : portant attribution d'une commande de travaux de peinture à l'école primaire Jean Rasser à l'entreprise Kalkan Peintures de Ingersheim pour un montant de 8.708,28 € HT.

**Décision n°18/2017 du 27 avril 2017** : portant attribution d'une commande de crépissage et de remise en peinture du club house du stade de football synthétique à l'entreprise Floribat de Soultz pour un montant de 8.299,40 € HT.

**Décision n°19/2017 du 2 mai 2017** : portant attribution d'un marché de travaux lot 22 Aménagements extérieurs VRD - opération restructuration de l'école élémentaire Mine « Les prés fleuris » à l'entreprise Thierry Muller de Richwiller pour un montant de 162.709,62 € HT.

#### **b) Droit de préemption**

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain ***11 déclarations d'intention d'aliéner*** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **Point n° 4 - AMENAGEMENTS SECURITAIRES AUX ABORDS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MINE "LES PRES FLEURIS" : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT**

##### ***Monsieur le Maire expose :***

Pour améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers aux abords de l'école élémentaire Mine "Prés fleuris", la Ville envisage la réalisation d'une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale RD2 (rue de Pulversheim) en traverse de l'agglomération.

Les travaux sont estimés à 856 000 € HT.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Ville le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **donne** son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération d'une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale RD2 en traverse de l'agglomération ;
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police ;
- **autorise** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

#### **Point n° 5 – ÉVOLUTION DU RÉGIME FISCAL DE LA VILLE D'ENSISHEIM**

*Monsieur le Maire expose :*

Lors de sa séance du 19 mars 1987, la Ville d'Ensisheim a mis en place une politique d'exonération sur 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises nouvelles, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté,

Cette mesure d'incitation fiscale n'est plus nécessaire aujourd'hui, notre offre économique répondant manifestement aux besoins des investisseurs.

Je vous propose donc de supprimer cette exonération.

Vu l'article 1383 A du code général des impôts,  
Vu l'article 1464 C du code général des impôts,

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

- **décide de rapporter** la délibération prise le 19 mars 1987 qui avait instauré l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- les entreprises exonérées en application de l'article 44-6 du code général des impôts ;
- les entreprises exonérées en application de l'article 44-7 du code général des impôts ;
- les entreprises exonérées en application de l'article 44-15 du code général des impôts.

**-charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Point n° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

***Monsieur le Maire expose :***

La Ville d'Ensisheim a renforcé depuis plusieurs années les moyens de prévention et de sécurité sur la voie publique à travers la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.

A travers cette démarche, la commune lutte plus efficacement contre certaines formes de troubles à la tranquillité publique, les incivilités et les phénomènes délinquants touchant directement la population.

Aujourd'hui, quarante caméras sont installées sur le banc communal et je vous propose d'en ajouter trois supplémentaires : une place de l'Eglise et deux au giratoire Faubourg de Belfort/rue de Markdorf

Le coût prévisionnel de cette opération est de 17 353.58 euros HT et peut être financé à hauteur de 30% par le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dépenses :	MONTANT HT
Programme d'extension de vidéo protection	17 353,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 353,58 €</b>

Recettes :	
Subvention du FIPD (30%)	5 206,07 €
Reste à la charge de la Ville :	12 147,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 353,58 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

## **Point n° 7 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

*Monsieur le Maire expose,*

Lors de sa séance du 06 février 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'exploitation de la buvette de la piscine municipale.

Un avis d'appel à candidature a été lancé, il a débouché sur trois offres. Celle de Monsieur Tudisco a recueilli la meilleure note de la Commission d'Appel d'Offres, réunie spécifiquement à cet effet, au vu des critères d'attribution.

Il nous propose de pouvoir maintenir la buvette ouverte jusque 21h00 en juillet et août et 20h00 en juin et septembre, en s'acquittant d'une redevance annuelle de 1000 euros à laquelle s'ajoutera le remboursement des charges (eau, électricité) et ceci en pratiquant des tarifs raisonnables.

Je vous propose donc d'approuver le choix de Monsieur Tudisco comme délégataire de la gestion du local buvette de la piscine municipale pour les années 2017-2018-2019 et de m'autoriser à signer le contrat ci-joint à intervenir.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **approuve** le choix de Monsieur Tudisco comme délégataire de la gestion du local buvette de la piscine municipale pour les années 2017-2018-2019 ;
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat ci-joint à intervenir.

## **Point n° 8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

*Monsieur le Maire expose :*

L'association du Foyer Saint Martin a entrepris la rénovation intérieure de la salle principale du foyer. Ces travaux permettent un gain énergétique important, une réduction des nuisances sonores, une sécurité accrue ainsi qu'une amélioration de l'esthétique de la salle.

Le coût global des travaux s'élève à 62 000 € et je vous propose d'apporter le soutien de la commune à hauteur de 14 000 € ; 8 000 € ayant été prévus à cet effet dans le cadre du vote du budget primitif 2017, il convient donc de compléter à hauteur de 6 000 € cette subvention.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **accorde** le montant de subvention susvisée au bénéficiaire.

**Point n° 9 - SUBVENTION POUR COLORATION DE FAÇADE**

*M. le Maire expose :*

Une demande de subvention a été déposée en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002, 26 janvier 2009 et 22 novembre 2013.

La requête a été présentée par :

*Monsieur ZIMMERMANN Jean-Pierre*

1 rue Léon Boellmann

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1914
- Année de la dernière mise en peinture : 1988

Montant des travaux réalisés :	12 099,18 €
Plafond subventionnable :	6 100,00 €
Taux de subvention :	7,5 %

**Montant de la subvention : 457,50 €**

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **accorde** le montant de la subvention susvisée au bénéficiaire ;  
- les crédits sont prévus au compte 20422 du budget.

**Point n° 10 – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX**

*Monsieur le Maire expose :*

Dans le cadre du projet d'organisation des services, il convient d'apporter quelques modifications à l'organigramme des services. Ce document a été soumis à l'avis du comité technique le 24 avril 2017 qui l'a approuvé.



Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces modifications sont :

- Sécuriser davantage les procédures et les projets
- Assurer une bonne continuité des services
- Optimiser la mutualisation des moyens humains et matériels avec la communauté de communes
- Développer le travail en mode projet
- Anticiper les évolutions à venir pour la ville et la communauté de communes

**L'organigramme proposé intègre les évolutions suivantes :**

**Pôle administration générale :**

- Police Municipale : développement et continuité du service ;
- Affaires Scolaires : basculer la gestion et les relations avec les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles au sein du pôle scolaire ;
- Commerce : mutualisation partielle avec la CCCHR de la fonction commerce dans le cadre du nouveau périmètre élargi de la compétence économie depuis janvier 2017.

**Pôle ressources internes :**

- Mutualisation ressources humaines ville et CCCHR (veille juridique, mise en œuvre de nouveaux outils, continuité de service...)

**Pôle services à la population, sport et culture :** regroupement en un seul pôle

**Pôle services techniques :**

- Distinction opérée entre gestion services techniques quotidiens et gestion des projets (dont bâtiments) ville et CCCHR
- Urbanisme : sécuriser les procédures et la continuité du service

**Renforcement du travail en mode projet :** sous la responsabilité de la direction générale des services,

- Disposer d'un pilotage technique aux côtés des équipes administratives, de projet et financières ;
- Disposer d'une mise à disposition partielle d'un agent de développement généraliste de la CCCHR qui puisse venir en appui sur les procédures d'aménagement.

L'ensemble de ces évolutions est reporté sur l'organigramme joint et les dispositions liées au renforcement du service de Police Municipale et à la mutualisation des services avec ceux de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, feront l'objet des points suivants.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

**- adopte** les propositions susvisées.

## **Point n° 11 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE POLICIER MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire expose :*

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux présentée au Comité Technique le 24 avril 2017, il est proposé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale pour renforcer le service et assurer sa continuité.

La création de ce poste est justifiée par la charge de travail du policier municipal et s'inscrit dans un contexte de développement des incivilités et des dispositifs de vidéo-surveillance.

A cet effet, il est proposé :

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, un poste de Brigadier-chef principal à temps complet ;
- d'approuver la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter de la même date ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au poste ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **adopte** les propositions susvisées.

## **Point n° 12 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN**

*Monsieur le Maire expose :*

La Ville d'Ensisheim pratique depuis plusieurs années des mutualisations de service avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Dans ce cadre et afin d'optimiser les moyens à l'échelle du territoire et des compétences de chaque entité, il est apparu pertinent de prévoir la mise à disposition partielle de plusieurs personnels de la Ville au profit de la Communauté de Communes et inversement.

En effet, compte tenu des transferts de compétence imposés par la loi, de la forte diminution des dotations versées aux collectivités locales et des enjeux en matière d'aménagement et de politique économique, commerciale et touristique au sein de l'intercommunalité, la mise en commun des moyens paraît source d'efficacité et de bonne gestion.

Ainsi, conformément :

- à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 61,
- au décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
- et aux Statuts de la CCCHR,

- ❖ le personnel de la Communauté de Communes du centre Haut-Rhin est mis à disposition de la Ville d'Ensisheim à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 comme suit :

<b>Grade</b>	<b>Taux de mise à disposition</b>
Directeur Général des services	70 %
Agent de développement	20 %

La CCCHR en sa qualité d'employeur assure la gestion administrative des agents mis à disposition. Elle verse le traitement aux agents et la Ville d'Ensisheim lui rembourse les rémunérations ainsi que les diverses charges sociales et contributions en découlant sur présentation d'un état annuel.

- ❖ le personnel de la Ville d'Ensisheim est mis à disposition de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 comme suit :

<b>Grade</b>	<b>Taux de mise à disposition</b>
Chef de projet technique	30 %
Coordinateur jeunesse	70 %
Chargé de mission commerce	20 %

La Ville d'Ensisheim en sa qualité d'employeur assure la gestion administrative des agents mis à disposition. Elle verse le traitement aux agents et la CCCHR lui rembourse les rémunérations ainsi que les diverses charges sociales et contributions en découlant sur présentation d'un état annuel.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal le projet de convention ci-joint avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **adopte** la convention ci-annexée passée avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ;

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la Ville pour la signature de ladite convention et de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Cette convention devra prendre effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville d'Ensisheim dans le cadre de la décision modificative n°1.

### **Point n° 13 : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA VILLE D'ENSISHEIM**

#### ***Monsieur le Maire expose :***

Le projet d'ouverture de l'Hôtel-Restaurant de la Couronne situé au n°47, rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française 68190 à ENSISHEIM nécessite une extension du réseau électrique comprenant la pose d'un poteau béton et l'extension du réseau aérien et souterrain ce qui permettra l'alimentation de l'Hôtel-Restaurant.

Cette extension du réseau (tel que cela figure sur le plan ci-dessous) nécessite la constitution de servitudes au profit d'Enedis car cette dernière grève la parcelle section 04 n°62 sise 3, rue de la Liberté 68190 à ENSISHEIM d'une superficie de 24.51 ares appartenant à la Ville d'ENSISHEIM.



Deux conventions devront donc être établies : une convention de servitudes portera sur la mise en place d'un nouveau poteau et l'extension du réseau aérien et une autre convention portera sur la mise en place de l'extension du réseau souterrain.

**VU** la nécessité de constituer des servitudes au profit d'Enedis permettant l'extension du réseau aérien et souterrain pour l'alimentation de l'Hôtel-Restaurant de la Couronne ;

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

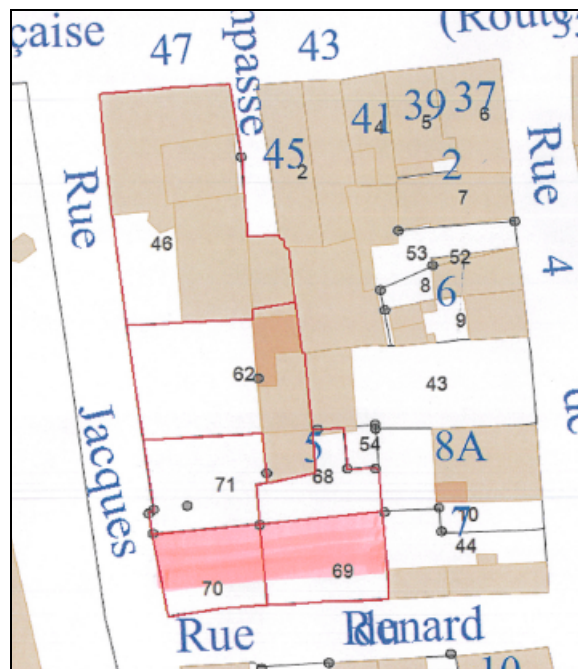
- **autorise** M. le Maire à signer les deux conventions de servitudes rédigées par Enedis.

**Point n°14 : PRET A USAGE CONCLU ENTRE LA SCI DE LA COURONNE 2015 ET LA VILLE D'ENSISHEIM**

***Monsieur le Maire expose :***

La Ville avait été sollicitée en août 2015 par la société civile immobilière (SCI) l'Obernois représentée par Monsieur Oguz KARADAG dont le siège se situait 128, rue de l'Ile Napoléon 68170 à RIXHEIM pour le prêt à usage d'un espace composé de onze (11) places de stationnement à l'air libre, séparées les unes des autres par des bandes de peinture blanche tracées sur le sol ayant pour assiette foncière la moitié nord des deux parcelles appartenant à la Commune d'Ensisheim et colorées en rose sur le plan ci-dessous, cadastrées comme suit :

- section 5 n°69/11 sise rue du Renard d'une superficie d'1.66 are,
- section 5 n°70/11 sise rue du Renard d'une superficie d'1.34 are.



Il a été décidé par délibération du conseil municipal du 31 août 2015 que ces places de parking seront mises à disposition de l'Hôtel-Restaurant « la Couronne » qui sera créé dans le bâtiment, sis 47, rue de la 1<sup>ère</sup> Armée française 68190 à Ensisheim, dans les conditions particulières suivantes :

- Date d'effet : date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » ;
- Durée du prêt à usage : 30 ans à compter le de date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » (qui était initialement prévue le 1<sup>er</sup> juin 2015) ;
- Durée de validité de l'acte authentique : jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016 et sous réserve que l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » soit ouvert au public à cette date ;
- Loyer forfaitaire annuel 1 euro symbolique à verser au 1<sup>er</sup> juin de chaque année ;
- Travaux à la charge du prêteur : la Ville d'Ensisheim s'engage à réaliser à ses frais l'aménagement des onze (11) places de parking à compter de la date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » ;
- Interdiction de toute sous-location ;
- Obligation de contracter une assurance, la Ville déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

Les travaux de l'Hôtel-Restaurant de « la Couronne » s'étant révélés plus complexes à réaliser que prévu initialement, la convention signée est devenue caduque à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

La Ville est donc à nouveau sollicitée pour signer un nouveau prêt à usage mis à jour.

Le nouveau prêt à usage sera conclu avec la **SCI de la Couronne 2015** (à qui la SCI de l'Obernois a transféré le permis de construire) représentée par Monsieur KARADAG Oguz dont le siège se situe 128, rue de l'Île Napoléon 68170 à RIXHEIM pour le prêt à usage d'un espace composé de onze (11) places de stationnement à l'air libre, séparées les unes des autres par des bandes de peinture blanche tracées sur le sol ayant pour assiette foncière la moitié nord des deux parcelles appartenant à la Commune d'Ensisheim et colorées en rose sur le plan ci-dessus, cadastrées comme suit :

- section 5 n°69/11 sise rue du Renard d'une superficie d'1.66 are,
- section 5 n°70/11 sise rue du Renard d'une superficie d'1.34 are.

Les conditions particulières évoquées ci-dessus sont identiques mis à part les conditions suivantes :

- Durée du prêt à usage : 30 ans à compter le de date d'ouverture au public de l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » (**qui est prévue avant la fin de l'année 2017**) ;
- Durée de validité de l'acte authentique : **jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019** et sous réserve que l'Hôtel-Restaurant « La Couronne » soit ouvert au public à cette date ;

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

➤ **autorise** M. le Maire à signer le nouveau prêt à usage mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 40 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

<b>Tableau des signatures</b> <b>pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune</b> <b>d'Ensisheim de la séance du 22 mai 2017</b>
--

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2017
  2. Désignation du secrétaire de séance
  3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
  4. Aménagements sécuritaires aux abords de l'école élémentaire Mine « les prés fleuris » : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département
  5. Evolution du régime fiscal
  6. Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
  7. Signature du contrat DSP buvette de la piscine
  8. Attribution de subvention
  9. Coloration de façade
  10. Modification de l'organigramme des services communaux
  11. Création d'un poste permanent de policier municipal
  12. Convention de mutualisation avec la communauté de communes du Centre Haut-Rhin – mise à disposition de personnel
  13. Signature de deux conventions de servitudes entre Enedis et la ville d'Ensisheim
  14. Prêt à usage conclu entre la Sci la Couronne 2015 et la ville d'Ensisheim
- Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire	<b>Excusé – procuration à M. Krembel</b>	
Philippe KREMBEL	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
Christophe STURM	5 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Excusé – procuration à M. Schultz</b>	

Gabrielle COADIC	6 <sup>ème</sup> Adjointe		
François TOMCZAK	7 <sup>ème</sup> Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal	<b>Excusé – procuration à M. Moritz</b>	
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Marets</b>	
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller Municipal		
Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		



Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Sanjuan</b>	
Jean-Pierre DIRRENBARGER	Conseiller municipal		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à Mme Coadic</b>	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal	<b>Excusé – procuration à Mme Gricourt-Weber</b>	